

Déclaration CFDT au CCE AIRBUS France

du 23 janvier 2009

Ce premier CCE de l'année nous donne l'occasion de faire un bilan des résultats 2008. La CFDT note avec satisfaction les chiffres record en terme de livraisons, avec 483 avions livrés, ce qui nous permet de souligner une nouvelle fois l'implication totale et le "travail acharné" des personnels reconnus par tous. La livraison du 12^{ème} A380 a été l'exemple le plus médiatisé de cette fin d'année. Elle a permis de conserver la confiance de nos clients. De plus, la CFDT note une amélioration du volume de commandes réalisées sur cette même année 2008, avec 777 appareils.

Pour autant, les zones d'incertitude sont nombreuses :

- Avenir du programme A400M,
- intégration de MTAD,
- création d'une société européenne et place des salariés dans cette nouvelle configuration,
- stabilisation du programme A380.

Par ailleurs, il est urgent de mettre tous les moyens nécessaires en place pour la tenue des délais et la montée en puissance du programme A350 qui totalise déjà 478 commandes. Ce programme majeur nécessite une attention particulière afin de ne pas reproduire les erreurs des programmes A380 ou A400M.

Toutes ces questions représentent, aux yeux des salariés, des domaines pouvant, s'ils ne sont pas traités de manière optimum, avoir des conséquences négatives sur leurs conditions de travail, voire même sur la pérennité de leurs emplois.

Financièrement, et malgré la crise, la situation de l'entreprise et plus largement du groupe EADS est également qualifiée de saine, avec une trésorerie nette au plus haut et le dépassement des objectifs.

Dans ce contexte, les salariés ont besoin, malgré un carnet de commande bien rempli, d'une meilleure visibilité sur l'avenir économique de l'entreprise et sur l'évolution de leur emploi. Parmi les éléments en mesure d'apporter aux salariés des signes forts d'encouragement et de motivation, la CFDT estime que la Direction doit ouvrir rapidement les négociations salariales 2009.

Pour faire face à tous ces enjeux, la CFDT considère qu'il serait totalement illogique de procéder à de nouvelles réductions d'effectif dans les années à venir. Au contraire, il nous semble plus que jamais nécessaire d'arriver à une meilleure valorisation des compétences et notamment, en commençant par la reconnaissance de celles acquises par les intérimaires formés dans nos établissements.

Par ailleurs, la Direction ne dissimule pas son intention de s'appuyer d'avantage sur le dévouement du personnel. Or, face à la recrudescence du recours au travail du samedi, des changements d'horaire, des horaires atypiques, de la pression continue due aux fortes cadences, des pressions subies quotidiennement, force est de constater que la Direction applique concrètement, dans les établissements, de nouvelles sollicitations en direction des salariés.

Cette politique a atteint ses limites !

La CFDT demande instamment à la Direction qu'elle engage un véritable plan d'embauches pluriannuel, afin de faire face au carnet de commandes tout en préservant les conditions de travail des personnels de l'entreprise.

La CFDT profite de l'occasion qui lui est donnée aujourd'hui pour présenter tous ses vœux à l'ensemble du personnel Airbus.

Réorganisation de TA et TM

Pour la CFDT, une réorganisation pour qu'elle soit efficace doit passer par la compréhension puis l'adhésion des personnels. De plus elle doit générer des emplois, et améliorer des conditions de travail des salariés tout en préservant leurs statuts.

La CFDT souhaite que cette réorganisation ne prive pas la société de toutes les énergies nécessaires à l'avancement des différents programmes en cours et notamment celui de l'A380, de l'A400M et de l'A350 clé de voûte de l'avenir d'AIRBUS.

Cette réorganisation fait toujours ressortir la position particulière de l'établissement de Nantes dans TA, et laisse encore la CFDT dans l'attente d'éléments consolidant davantage l'avenir de cet établissement au sein d'Airbus.

La CFDT s'abstiendra de donner un avis sur cette nouvelle organisation.

Prime annuelle des cadres

LA CFDT a étudié en détail les dernières propositions de la Direction concernant l'avenant sur l'Accord des Primes cadres dont elle est signataire et s'interroge fortement quant à l'acceptabilité de plusieurs points :

- L'indemnité de transition est mise en place pour combler le trou créé en 2009 par la modification du calendrier de versement de la prime, souhaitée par la Direction elle-même et dont ni les organisations syndicales ni les salariés n'étaient demandeurs. En exiger son remboursement nous semble pour le moins "cavalier". L'exception faite pour le personnel partant dans le cadre du PSE actuellement en vigueur (ROC), est beaucoup trop restrictive. Aux yeux de la CFDT, l'extension de l'exonération du remboursement de la prime aurait du être étendue à l'ensemble du personnel concerné.
- Le principe de la double discrimination au titre du Bonus 2008 : une avance remboursable a-t-elle vocation à être discriminée ? Les salariés qui, pour des raisons autres que les performances (maladie, maternité,...), ont eu une faible prime 2008, auront pour l'année 2009 une prime identique, même si leurs performances ont progressé. Pour cette raison, la CFDT qui estime cette mesure injuste et inacceptable, avait demandé à la direction le versement d'une "indemnité de transition" à hauteur de 5% du salaire annuel de 2008.

La CFDT regrette le temps perdu à négocier une avance remboursable, là où le versement d'une prime conséquente et uniforme pour les cadres et les non-cadres aurait été de nature à motiver les salariés qui attendent toujours leur retour sur investissement.

En conséquence, et en l'état, la CFDT donnera un avis négatif sur cet avenant.

Épargne salariale (PEG et PERCO)

La CFDT constate favorablement la simplification de l'Épargne salariale au niveau du groupe EADS applicable à AIRBUS, ce qui permettra aux salariés de s'y retrouver plus facilement, mais regrette l'abandon progressif de l'abondement sur les sommes versées avec la nouvelle formule du P.E.G.

La mise en place d'un PERCO dans notre groupe est pour nous l'occasion de vous rappeler que la CFDT s'est toujours battue pour sauvegarder les régimes de retraite par répartition, qui sont un élément essentiel de la solidarité entre générations. Ceci fait partie de nos priorités, avec l'amélioration des salaires et la défense du pouvoir d'achat.

Néanmoins, la durée de vie augmente, l'entrée dans la vie active se fait de plus en plus tard et le taux de remplacement n'est pas à la hauteur de nos revendications; c'est pourquoi de nombreux salariés épargnent pour compléter leurs droits. L'objectif de l'accord PERCO est, selon la CFDT, de rendre collectif, performant et plus sécurisé ce que beaucoup de salariés font à titre individuel.

Le PERCO est un dispositif où l'adhésion des salariés est volontaire.

La CFDT se félicite que notre épargne salariale soit maintenant plus tournée vers des fonds labellisés CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) et que le P.E.G ainsi que le PERCO dispose chacun d'un fond solidaire.

Toulouse le 23 janvier 2009